

Déclaration liminaire au CSA-SD du 23 février 2023

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD

Après un quinquennat de priorité affichée à l'école primaire (priorité réalisée à moyens constants et en supprimant des postes dans le second degré), le ministre de l'Éducation nationale rompt avec celle-ci en inscrivant la suppression de 1 117 postes au budget 2023, qui se traduiront par 667 fermetures effectives de postes dans les écoles à la rentrée prochaine. La dernière dotation négative dans le premier degré remonte à la rentrée 2012 !

Dans le second degré, les effectifs en collège restent très au-dessus de la moyenne européenne qui se situe à 21 élèves par classe. Une classe en REP n'ouvre qu'à partir de 25 élèves. Les conditions d'enseignement en éducation prioritaire, qui sont supposées être les plus ambitieuses en France, sont ainsi nettement dégradées en termes d'effectifs par rapport à celles que connaissent la plupart des élèves européens.

En Isère, le changement des règles de dotation des établissements, qui ne tient désormais plus compte que de l'offre de formation et non plus des spécificités de chaque établissement en termes de contexte social et scolaire, provoque un lissage des DHG se traduisant par une baisse brutale des moyens de plusieurs établissements sensibles et appartenant aux dispositifs REP et REP+.

La FSU dénonce cette méthode qui déstabilise des équipes pédagogiques au sein d'établissements accueillant un public très défavorisé, maltraite les personnels en provoquant des compléments de service et des mesures de carte scolaire, dégrade les moyens d'enseignement et pénalise les élèves. La FSU soutient les collègues engagés dans des grèves et actions pour réclamer des moyens supplémentaires afin de préserver des conditions d'enseignements déjà loin d'être extraordinaires : Lucie Aubrac, Vercors, Aragon, Allende.

Sur un autre sujet, tout aussi préoccupant pour les équipes, la FSU soutient les occupations d'écoles (encore à Malherbe, Macé, Anthoard, Turc, Ferry pour Grenoble, ou ailleurs à Lyon et Rennes), dernier recours pour les collectifs pour mettre les enfants de ces écoles à l'abri afin qu'ils et elles ne dorment pas dehors. Le ministre du logement n'honore pas son engagement de « *faire en sorte qu'il n'y ait pas un enfant à la rue cet hiver* ». À Fontaine aussi la question est préoccupante.

Venons-en à présent au projet présenté ce jour.

Dans notre académie et notre département, la dotation est nulle. Sans création de postes et avec la pression exercée par les priorités ministérielles (notamment la finalisation du plafonnement à 24 en GS, CP et CE1 et la poursuite du dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire), vous proposez 88 fermetures de classes pour 56 ouvertures.

Nous le constatons, la baisse démographique conséquente et continue depuis 6 ans permet un projet où les moyennes après retrait offrent encore une souplesse relative dans les écoles et

l'amélioration du P/E. Pour autant, nous faisons encore et toujours partie des pays les plus chargés en termes d'effectifs des pays de l'OCDE (22 élèves par classe en France contre 19 en moyenne dans l'UE) et la part de PIB consacrée à l'éducation est en baisse pour des enseignant·es très mal rémunéré·es et aux charges de travail les plus fortes, dans un contexte d'inégalités scolaires toujours plus aggravées. Ce sous-investissement récurrent de notre système éducatif est dommageable et aucun projet de carte scolaire ne peut recevoir notre assentiment pour cette raison précisément !

Lors du GT du 2 février, vous nous avez exposé votre méthode : prendre un nouveau repère d'ouverture à 26, toutes écoles confondues, ce qui paraît à première vue une avancée significative en comparaison des seuils qui étaient les nôtres précédemment, surtout pour les maternelles. Ces seuils restent loin des mandats de la FSU à 24 maximum dans chaque classe et 20 en éducation prioritaire et maintiennent des conditions d'exercice souvent difficiles quand il s'agit de mettre en œuvre l'école inclusive.

De plus, en filigrane, il y a la remise en cause possible de la sectorisation des communes et pour les équipes, des choix cornéliens entre accepter un rééquilibrage des effectifs entre écoles (et donc une répartition pédagogique qui ne respecte pas la spécificité des écoles) et au mieux un statu quo, voire la perte d'une classe d'un côté sans ouverture de l'autre ! Nous ne voulons pas de cette sorte de marchandage qui consiste à réaliser des fusions d'écoles avec glissements d'élèves et qui risque fort de mettre en porte-à-faux les enseignant·es et les parents. Chaque école doit être examinée avec ses propres chiffres et la répartition pédagogique doit rester de la compétence exclusive des conseils des maître·ses, sans pression aucune.

Vous en appelez à la « solidarité départementale » pour éviter les effets de seuil, nous assimilons votre méthode à un processus d'optimisation de l'existant, en appliquant des taux par groupes scolaires ou par commune, afin de gérer une enveloppe budgétaire contrainte. Avec plus de 5 000 élèves perdu·es en 5 ans, les moyennes ont naturellement diminué dans les écoles et moins d'une dizaine dépassent encore les seuils d'ouverture précédents à 27,5 et 32 en milieu ordinaire. Le fait de pouvoir abaisser le repère d'ouverture à 26 suit l'ordre des choses, tout bonnement !

Ce n'est pas sur la méthode de partage choisie que nous voulons débattre, mais sur la taille du gâteau ! Il nous semble indispensable de reconnaître une insuffisance de moyens pour parvenir à des conditions d'enseignement réellement améliorées.

La publication obtenue au forceps des IPS des écoles doit être un élément de prise en compte des efforts à fournir vers les écoles les plus défavorisées, notamment pour les écoles orphelines. Concernant l'ouverture de 2 postes « objectif collègue » en REP+, nous pensons que la priorité est plutôt d'abonder les moyens des écoles orphelines dont les IPS sont semblables aux écoles de REP + ou de REP.

Vous nous avez fait part de votre volonté de ne plus parler de dédoublements mais d'allègements dans les classes de GS à CE1 en éducation prioritaire, avec le retour possible à des double

niveaux. Le dispositif ministériel n'a pas fait ses preuves, la FSU ne cesse de l'affirmer, analyses à l'appui, et le nombre arbitraire de 12 élèves initialement fixé n'a pas tenu la route. Depuis deux ans, il est largement dépassé dans bon nombre de dispositifs, faute de moyens supplémentaires pour faire vivre cette priorité. Nous prenons acte de votre décision. Dès lors, le profilage des postes dédoublés qui ne le seront plus dans le respect strict des préconisations ministérielles n'a plus lieu d'être. Nous vous demandons donc de revoir ce point dans les règles du mouvement départemental.

Votre objectif étant d'utiliser tous les moyens à votre disposition lors de cette instance, il vous reste, à l'issue des fermetures/ouvertures envisagées, une trentaine d'ETP. Le plus gros de ce solde est dédié à la création de postes de TR pour assurer dans les 5 ans à venir une formation de 2 jours à toutes les PE de l'Isère. Abonder le remplacement est une des revendications de la FSU depuis plusieurs années. Encore faut-il être sûr que les 20 créations vont bien permettre d'endiguer les tensions avérées dans le remplacement, en plus de servir à la formation. Selon l'implantation géographique, certains de ces postes risquent de rester vacants. Le calibrage est peut-être à revoir pour permettre de nouvelles ouvertures ou éviter des fermetures de classes dès ce CSA-SD et accéder à notre demande de restaurer des RASED complets partout sur le territoire et en nombre suffisant., sans nous opposer cette fois l'argument de la ressource humaine, puisqu'il se posera dans les mêmes termes avec les postes de TR. Si nous partageons la nécessité d'une formation continue sur les problématiques créées par l'inclusion telle qu'elle est mise en œuvre, nous pensons que cette formation peut être pensée, à la demande des équipes, en balance des constellations et autres priorités imposées d'en haut, souvent mal perçues par nos collègues. Deux jours de formation, aussi pertinente soit-elle, ne résoudront pas les lenteurs de traitement des dossiers des élèves en situation de handicap, de recrutement et d'affectation d'AESH, de concertation pluri-disciplinaire, de sur-effectifs dans les classes etc.

Vous avez choisi de supprimer les moyens de décharge supplémentaires des directions de REP+ ou de quelques écoles à besoin particulier, ainsi que celles des écoles à section internationale. Nous vous alertons sur la surcharge de travail de l'ensemble des directrices et directeurs et sur le désarroi que provoque cette mesure. Ces décharges exceptionnelles étaient-elles superflues ?
Dernier point concernant le département : à quelle date comptez-vous installer la FS-SSCT départementale ?

Ce CSA-SD se tient dans un contexte politique très tendu avec un mouvement social d'ampleur inédite depuis 1995. Depuis le 19 janvier dernier, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures. Près de 70% des Français-es se disent opposé-es à ce projet et le soutien à la contestation progresse, tandis que le gouvernement est fragilisé par ses tentatives d'explication d'une réforme

brutale, ni juste ni nécessaire, et les mensonges proférés. Très concrètement, pour notre profession, dont les conditions d'exercice ne se sont pas spécialement améliorées, nous sommes passé·es en une grosse décennie d'un départ à 55 ans à une perspective à 64 ans voire plus pour un taux plein... C'est intenable !

Face à un arc syndical unitaire et tenace, il est grand temps d'entendre le mécontentement profond de la population. Les parlementaires doivent rejeter massivement ce texte et le gouvernement sortir d'une surdité méprisante en abandonnant purement et simplement cette réforme.

Dans le cas contraire, les organisations syndicales appellent à durcir le mouvement et à mettre le pays à l'arrêt le 7 mars. L'intersyndicale appelle aussi à se mobiliser massivement le 8 mars, dans le cadre de la journée internationale de luttes pour le droit des femmes, pour dénoncer l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes, qui représentent 85% des personnels dans le 1^{er} degré.

Dans un tel contexte, les projets du ministre Pap NDiaye concernant l'Éducation sont inacceptables. En s'inscrivant dans la ligne de son prédécesseur, avec un resserrement sur les fondamentaux et des injonctions sur la maternelle et le cycle 3, en accentuant encore le pilotage par les résultats aux évaluations nationales et en projetant de les élargir à d'autres niveaux, en généralisant les évaluations d'école, il divise la profession et méprise la professionnalité enseignante. Quelle réponse apporte-t-il au manque d'attractivité de nos métiers et à la nécessité d'une revalorisation ? Le pacte ! Cette proposition hors sol, méprisante et provocatrice n'est en aucun cas une revalorisation, c'est charger une barque déjà bien trop lourde pour les enseignant·es. Pour la FSU, le pacte, c'est non ! Elle exige une revalorisation sans contreparties de toutes et tous, débuts, milieux et fins de carrière. Ces revendications salariales seront aussi portées lors des prochaines journées de mobilisation.

Le fossé continue de se creuser entre le terrain et le ministère. Nous avons besoin de confiance, de liberté pédagogique, d'une politique éducative qui agisse efficacement sur les inégalités au lieu de les aggraver, de moyens pour réussir une inclusion de qualité avec entre autre une reconnaissance digne du métier d'AESH. Il faut restaurer l'enseignement spécialisé et les « plus de maîtres que de classes », former et rémunérer davantage les personnels. C'est un véritable plan d'urgence qu'il faut pour l'École !